



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.DEC/1/14
12 February 2014

FRENCH
Original : ENGLISH

745^e séance plénière

Journal n° 751 du FCS, point 3 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1/14
MODIFICATION DE LA DATE DE L'ÉCHANGE GLOBAL
D'INFORMATIONS MILITAIRES POUR 2014

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Rappelant le paragraphe (1) de l'Échange global d'informations militaires (DOC.FSC/5/96), en vertu duquel les États participants fournissent les informations le 30 avril de chaque année au plus tard,

Notant que l'intersession de printemps de l'OSCE pour l'année civile 2014 durera du 12 au 27 avril et que le 1^{er} mai est un jour de congé officiel de l'Organisation,

Décide ce qui suit :

Les informations visées par l'Échange global d'informations militaires pour 2014 seront fournies le 7 mai 2014 au plus tard, à titre exceptionnel pour cette année uniquement.